Docusign Envelope ID: BE7F7328-A604-4B9F-A77B-127D8AA88087

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

ENGIE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Docusign Envelope ID: BE7F7328-A604-4B9F-A77B-127D8AA88087

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 201 424
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ENGIE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société ENGIE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la directrice générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 8 846 251 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Docusign Envelope ID: BE7F7328-A604-4B9F-A77B-127D8AA88087

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 6 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES		ERNST & YOUNG et Autres	
DocuSigned by: Laurence Dubois 08D17DAC57164C9...	Signed by: Nadia LAADOULI D622DEB116F646A...	DocuSigned by: Sarah Kokot DAC4D20D7070412...	Signed by: Guillaume Rouger D737796F07A44EE...
Laurence Dubois	Nadia Laadouli	Sarah Kokot	Guillaume Rouger

Docusign Envelope ID: BE7F7328-A604-4B9F-A77B-127D8AA88087

ATTESTATION

Nous soussignés, ENGIE, société anonyme au capital de 2 435 285 011 euros, dont le siège est au 67 rue Jules Ferry 92250 La Garenne-Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 107 651, attestons que le montant des sommes versées au titre des dépenses de mécénat ouvrant droit aux déductions fiscales en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice 2025, est de :

8 846 251 €

(Huit millions huit cent quarante-six mille deux cent cinquante et un euros)

La Garenne-Colombes, le 3 février 2026

ENGIE

La Directrice Générale,

DocuSigned by:
Catherine MacGregor
DF7DCDF11D224F7...

Catherine MacGregor